

Monsieur et Madame

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

En complément de mes observations en date du 11 octobre 2019, je joins deux photos de ma clôture grevée d'un emplacement réservé.

Je conteste cet emplacement réservé. La largeur de la voie est d'environ 4 mètres. Jusqu'à présent les véhicules de toutes tailles et de toutes natures pouvaient à circuler sans difficulté. La politique de sécurité routière est de rétrécir la largeur des voies.

Pourquoi ne pas envisager un sens unique ?

Je vous remercie de tenir compte de ces observations.

Fait à HOFFELDEN, le 16 octobre 2019

CANIEL SUR
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

